

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 2020/878 modifiée

FDS n° : F-60039

**HF Encre aqueuse - Cyan**

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

**SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur du produit****Nom du produit** HF Encre aqueuse pour Xerox® Baltoro™ HF InkJet Press  
**Référence** 008R13257**Couleur** Cyan**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation recommandée** Imprimante à jet d' encre**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur** Xerox France  
64, avenue de la Plaine de France  
CS 50001 Tremblay-en-France  
95926 Roissy Charles de Gaulle Cedex**Pour plus d'informations, contacter****Personne à contacter** Quality, Sécurité & Environment  
Director**Téléphone** +0825 357 753  
ouvert de 8:30 à 17:30.**Adresse e-mail** askxerox@xerox.com**Pour le document le plus récent** <https://safety sheets.business.xerox.com>**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Sans objet

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 2020/878.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence****Symbole(s)** Aucune mesure requise**Mention d'avertissement** Aucune mesure requise**Mentions de danger** Aucune mesure requise**Conseils de prudence** Aucune mesure requise**2.3 Autres dangers**

FDS n° : F-60039

## HF Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	50-60	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Propane-1,2-diol	15-35	57-55-6	200-338-0	--	--	--
1,2-Hexanediol	<10	6920-22-5	230-029-6	Eye Irrit. 2	H319	--
Pigment cyan	1-5	147-14-8	205-685-1	--	--	01-2119458771-32-0044
Triéthanolamine	<1	102-71-6	203-049-8	--	--	--
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	<0.036	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 2/inhal.(ATE = 0.21 mg/L, dusts or mists) Acute Tox. 4/oral (ATE = 450 mg/kg bw) Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1A (C ≥ 0.036 %) Aquatic Acute 1 (M = 1) Aquatic Chronic 1 (M = 1)	H330 H302 H315 H318 H317 H400 H410	--

Texte intégral des énoncés H: voir section 16

#### Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau chaude et au savon, Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre, Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Toxicité aiguë

<b>Yeux</b>	Peut provoquer une légère irritation
<b>Peau</b>	Aucun effet connu

FDS n° : F-60039

## HF Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

<b>Inhalation</b>	Aucun effet connu
<b>Ingestion</b>	Aucun effet connu
<b>Effets chroniques</b>	
<b>Toxicité chronique</b>	En cas de contacts répétés, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles
<b>Symptômes principaux</b>	Une exposition excessive peut provoquer: Irritation oculaire Irritation cutanée

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Notes au médecin** Traiter les symptômes

## **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction appropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) en particulier

#### **Produits de combustion dangereux**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

### Autres informations

**Inflammabilité** Ininflammable  
**Point d'éclair** > 100 °C / > 212 °F

## **SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection individuelle

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger, Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide, Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos

FDS n° : F-60039

## HF Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

### Méthodes de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte, Empêcher le produit de pénétrer les égouts

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques  
 Voir Section 13 pour plus d'informations

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter le contact avec la peau et les yeux, Mettre en place une ventilation adaptée, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec prudence

### 7.3 Utilisations finales particulières

Imprimante à jet d'encre

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

Nom chimique	TLV ACGIH	Union européenne
Pigment cyan	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	
Triéthanolamine	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

#### Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter, Lunettes de protection
<b>Protection des mains</b>	Gants de protection.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.
<b>Dangers thermiques</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FDS n° : F-60039

## HF Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect État physique pH	Opaque Liquide 7-9.5	Odeur Couleur	Léger/légère Cyan
Point d'éclair	> 100 °C	/	> 212 °F
Point de fusion / congélation	Sans objet		
Point/intervalle d'ébullition	Indéterminé(e)(s)		
Point de ramollissement	Sans objet		
Taux d'évaporation	Aucune information disponible		
Inflammabilité	Ininflammable		
Limites d'inflammation dans l'air	Aucune information disponible		
Pression de vapeur	Aucune information disponible		
Densité de vapeur	Aucune information disponible		
Densité	Aucune information disponible		
Hydrosolubilité	Dispersible		
Coefficient de partage	Aucune information disponible		
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible		
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)		
Viscosité	5-7 mPa.s @ 25 °C		
Propriétés explosives	Non-explosif		
Propriétés comburantes	Sans objet		

### 9.2 Autres informations

Aucun(e)

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
Polymérisation dangereuse	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

### 10.4 Conditions à éviter

Agents comburants forts, Variations extrêmes de température et lumière du jour directe

FDS n° : F-60039

## HF Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

### 10.5 Matières incompatibles

Métaux alcalins, Agents comburants forts, Peroxydes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 2020/878

#### Toxicité aiguë

Informations sur le produit

##### Irritation

Irritant pour les yeux et la peau

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Propane-1,2-diol	20 g/kg ( Rat )	20800 mg/kg ( Rabbit )	
Pigment cyan	10000 mg/kg ( Rat )		
Triéthanolamine	4190 mg/kg ( Rat )	20 mL/kg ( Rabbit ) 16 mL/kg ( Rat )	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1020 mg/kg ( Rat )		

#### Toxicité chronique

##### Cancérogénicité

Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

#### Autres effets toxiques

##### Sensibilisation

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

##### Effets mutagènes

Devrait pas être un mutagène

##### Toxicité pour la reproduction

Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

##### Effets sur certains organes cibles

Aucune information disponible

##### Danger par aspiration

Aucune information disponible

### 11.2 Informations sur d'autres dangers

##### Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

FDS n° : F-60039

**HF Encre aqueuse - Cyan**

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles au niveau du produit

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles au niveau du produit

**12.4 Mobilité dans le sol**

Soluble dans l'eau

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas PBT selon REACH annexe XIII

**12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Considérations relatives à l'élimination**

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts  
Éliminer conformément aux réglementations locales

**Emballages contaminés**                      Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

**Code de déchets du CED**                      08 03 13

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 UN/ID No**

Non réglementé

**14.2 Nom d'expédition**

Non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non classé

**14.4 Groupe d'emballage**

FDS n° : F-60039

## HF Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

Sans objet

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

### 14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

### 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Sans objet

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n° 2020/878.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2018-10-02  
 Date de révision 2024-08-05  
 Remarque sur la révision sections de la FDS mises-à-jour, 3, 16

### **Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H330 - Mortel par inhalation  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### **Conseils supplémentaires**

#### **Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE**

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Propane-1,2-diol	STEL 450 ppm STEL 1422 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup> TWA 150 ppm TWA 474 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 150 ppm TWA 470 mg/m <sup>3</sup> STEL 1410 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup> STEL 450 ppm			
Triéthanolamine		TWA 5 mg/m <sup>3</sup>		AGW 1 mg/m <sup>3</sup>	



FDS n° : F-60039

## HF Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2018-10-02

Date de révision 2024-08-05

Version 3

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
		STEL 15 mg/m <sup>3</sup>			

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
phtalocyanine de cuivre			STEL 4 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.4 mg/m <sup>3</sup> TWA 1 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>	STEL 4mg/m <sup>3</sup>	
Triéthanolamine	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	SS-C** TWA 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 5 mg/m <sup>3</sup>	S** STEL 1.6 ppm STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.8 ppm TWA 5 mg/m <sup>3</sup>		TWA 5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 10 mg/m <sup>3</sup> S*

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
phtalocyanine de cuivre	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>				
Triéthanolamine	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>			

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Propane-1,2-diol	TWA 100 mg/m <sup>3</sup>				TWA 25 ppm TWA 79 mg/m <sup>3</sup> STEL 37.5 ppm STEL 118.5 mg/m <sup>3</sup>
phtalocyanine de cuivre				TWA 0.02 mg/m <sup>3</sup>	
Triéthanolamine		TWA 0.5 ppm TWA 3.1 mg/m <sup>3</sup>	TLV 5 mg/m <sup>3</sup> TLV 0.8 ppm Indicative STEL 10 mg/m <sup>3</sup> Indicative STEL 1.6 ppm A*	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 2020/878 modifiée.

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.